

ARRETE PERMANENT

RELATIF A LA PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

n° 2002.01.1932 du 25 avril 2002

Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux et d'emploi du feu

Réglementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des " zones exposées " qui comprennent les bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis.

Propriétaires ou ayants-droit	Vent > 40 km/h	1 1er janvier au 31 décembre					
	Incinération de végétaux coupés	4 1er janvier au 15 mars	2 16 mars au 15 juin	3 16 juin au 30 septembre	2 1er octobre au 15 octobre	4 16 octobre au 31 décembre	
	Incinération de végétaux sur pied	4 1er janvier au 15 mars	2 16 mars au 15 juin	1 16 juin au 30 septembre	2 1er octobre au 15 octobre	4 16 octobre au 31 décembre	
Autres usagers et tout public		1 1er janvier au 31 décembre					

Les adresses :



**Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt**
Place Chaptal
Maison de l'agriculture
34261 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04.67.34.28.50
Fax : 04.67.34.29.66



**Service départemental
d'incendie et de secours**
Parc Bel'Air
Rue supernova
34200 VAILHAUQUES
Tél : 04.67.10.34.18
Fax : 04.67.84.81.95
CODIS : 18 (ou 112 avec un portable)

- 1** Période d'interdiction d'utiliser le feu.
- 2** Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie.
- 3** Période très dangereuse soumise à dérogation préfectorale exceptionnelle.
- 4** Période non réglementée où l'on peut brûler.

Les dispositions ci-dessus ne s'étendent toutefois pas aux habitations, à leurs dépendances, ainsi qu'aux chantiers, ateliers et usines sous réserve de l'observation des prescriptions édictées par l'autorité publique et des dispositions relatives aux obligations de débroussaillage.

Les partenaires



**Chambre
d'Agriculture
de l'Hérault**
Tél : 04.67.20.88.00
Fax : 04.67.20.88.95



AD CCFF
Association
Départementale des
Comités Communaux
Feux de Forêt
Tél : 04.67.59.77.17
Fax : 04.67.58.78.32



**Cellule Brûlage
Dirigé
D.D.A.F.**
Tél : 04.67.34.28.63
Fax : 04.67.34.29.66



**Conseil Général de
l'Hérault**
Service DFCI
Tél : 04.67.57.09.50
Fax : 04.67.57.09.51



ONF
Office National des Forêts
Tél : 04.67.35.58.00
Fax : 04.67.35.58.28



SIME
Service
Inter-chambres
Montagne Elevage
Tél : 04.67.06.23.50
Fax : 04.67.06.23.78



CRPF
Centre Régional
de la Propriété
Forestière
Tél : 04.67.41.68.10
Fax : 04.67.41.68.11